

Aux travailleurs qui seront déplacés pour quelque raison que ce soit... par le libre-échange ou pour une autre raison..., le gouvernement offre un vaste choix de programmes de recyclage, de recherche d'emploi et de relocalisation dans le cadre du Programme de planification de l'emploi, qui est doté d'un budget de 1,5 milliard de dollars. Et, comme le gouvernement l'a maintes fois répété, nous veillerons à ce que ces services soient offerts à tout Canadien qui en a besoin.

Pour garantir que nous faisons tout ce qu'il faut, le gouvernement a demandé au Comité consultatif sur l'adaptation que préside Jean de Grandpré d'évaluer si d'autres mesures sont requises et, dans l'affirmative, ce qu'elles devraient être.

Le Canada est l'une des grandes nations commerçantes du monde. Trois millions d'emplois dans ce pays dépendent du commerce extérieur, dont plus de 2 millions des exportations aux États-Unis.

Le gouvernement a tenté d'améliorer le système commercial international de façon à créer de nouvelles possibilités d'accroître la prospérité dans toutes les régions du Canada. Ce faisant, nous avons poursuivi une politique à double volet dans nos négociations commerciales de façon à libéraliser le commerce bilatéral avec notre principal partenaire, les États-Unis, tout en recherchant une amélioration des règles commerciales multilatérales sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Les progrès multilatéraux s'avéreront peut-être difficiles étant donné la diversité des intérêts des quelque cent États membres du GATT, comme nous l'avons récemment constaté dans nos réunions à Montréal. Toutefois, nous avons conclu avec les États-Unis un accord bilatéral de libre-échange qui a été négocié dans le cadre du GATT et qui en respectera les règles.

Il est maintenant temps d'entreprendre la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange et de collaborer avec les Canadiens pour optimiser les avantages que nous procurera l'Accord.

035500007